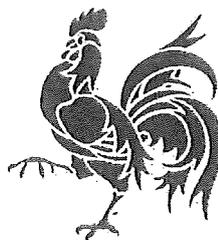


Commune de GESVES



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Bruno et Bénédicte TAILLEFER-JACOBS demeurant Rue des Moulins 23 à 5340 Gesves.

Le terrain concerné est situé Rue des Moulins, 23 à 5340 Gesves et cadastré division 1, section E n°638B3

Le projet consiste en la transformation d'une habitation et création de 2 nouveaux espaces, et présente les caractéristiques suivantes (2) : la demande s'écarte du contenu du guide communal d'urbanisme et au permis d'urbanisation aux motifs suivants :

- Lucarne débordante en toiture arrière ;
- Panneau Trespa en volumétrie et matériau secondaire ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be, dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/01/2025 au 20/01/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 16/12/2024

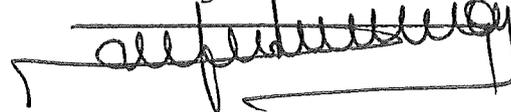
Pour le Collège,

La Directrice générale


Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre


Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.